

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 19

Présents : 4

Exprimés : 4
(dont 0 pouvoir donné)

Vote

Pour : 4

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : jeudi 7 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-
Préfecture de Lodève le :

**PREFECTURE
DE L'HÉRAULT**
27 DEC. 2023
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

n° CA CIAS 20231215 07

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt trois le quinze décembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S, cette séance fait suite à celle du 6 décembre où le quorum n'avait pas été atteint.

Présents :

membres élus : **Jean Luc REQUI**, Président du C.I.A.S, **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie,

membres qualifiés : **LEDERMAN THérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, **ABRIC Charles** de l'association APF

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés :

Absents :

membres élus : **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève, **ENNADIFI Fatiha**, Élu de la commune de Lodève, **CANO Jésahel**, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, **BATACHE Carmen**, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , **FRONTIN Claudine**, Élu de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : **DEFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, **LACAZE Lionel** représentant l'association MJC, **DAUNIS Solange** représentant l'UDAf, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux,

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°7	Décision Modificative
-------------------------	------------------------------

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS une Décision Modificative visant à ouvrir les crédits pour procéder aux écritures réglementaires.

Pour cette deuxième décision modificative 2023 , le budget a été revu de façon partielle, aucune subvention complémentaire n'a été demandée.

	BP 2023 + DM 1	DM 2	TOTAL
Fonctionnement – Dépenses			
011	439 901,48	4 670,00	444 571,48
012	66 651,48	-1 430,00	65 221,48
65	323 950,00	5 900,00	329 850,00
66	12 200,00	0,00	12 200,00
67	6 690,00	200,00	6 890,00
023	110,00	0,00	110,00
042	28 094,00	0,00	28 094,00
	2 206,00	0,00	2 206,00

	BP 2023 + DM 1	DM 2	TOTAL
Fonctionnement – Recettes			
002	439 901,48	4 670,00	444 571,48
013	901,48	0,00	901,48
70	3 100,00	-330,00	2 770,00
74	32 100,00	3 000,00	35 100,00
	403 800,00	2 000,00	405 800,00

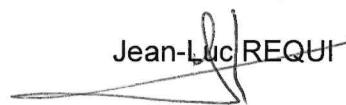
Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 4
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et :

- ARTICLE 1 : APPROUVE cette décision modificative
- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents.
- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT**
Le Président,
Jean-Luc REQUI

27 DEC. 2023
D.R.C.I
GREFFE - P.F.R.A